

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 43

Rubrik: La 5e Suisse : 50me Congrès des suisses de l'étranger, Berne 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



la 5^e Suisse

50^{me} CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER, BERNE 1972

A l'occasion du Jubilé des Congrès annuels des Suisses de l'étranger, c'est la ville fédérale qui avait été choisie pour les assises de cette année.

Berne avait bien fait les choses, aussi c'est dans une ambiance de fête que nos compatriotes, venus des cinq continents, ont pu apprécier la chaude hospitalité du pays et jouir des multiples manifestations organisées à leur intention. Le programme de ces dernières était riche et varié, de sorte que chaque Suisse de l'étranger a pu, au gré de ses préférences, assister à différents concerts et à une soirée d'opéra, faire du tir au mousqueton au magnifique stand de Lyss, prendre part à une grande démonstration de tir de combat, admirer de nombreuses expositions de peintre, d'armes et de dessins d'enfants, participer à un championnat de quilles, se promener sous les arcades de la Kramgasse où les étalages des magasins étaient consacrés aux Suisses de l'étranger, enfin, se divertir dans le merveilleux décor de cette même Kramgasse, transformée pour un soir en une vaste place de fête populaire où groupes folkloriques, musique, danse, bière et saucisses grillées avaient attiré une foule sympathique et joyeuse.

Mais, les Congrès des Suisses de l'étranger sont aussi et surtout des occasions de réunions de travail pour les organismes œuvrant en faveur de nos compatriotes à l'étranger. Aussi, du jeudi 24 au samedi 26 août dernier, les séances

se sont succédé : commission de l'information, Fondation pour les Suisses de l'étranger, Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Commission des Suisses de l'étranger, Association des amis de l'Organisation des Suisses de l'étranger, Ecoles suisses à l'étranger, Jeunes Suisses de l'étranger, enfin, la grande assemblée plénière du samedi. Les débats de cette assemblée étaient, cette année, placés sous le thème « Les droits et devoirs politiques des Suisses de l'étranger ». La séance fut ouverte par le président de la Commission des Suisses de l'étranger, le Conseiller aux Etats Louis GUIBAN, qui évoqua la force et l'activité des sociétés de Suisses à l'étranger.

Puis, il souligna l'œuvre accomplie, au cours de l'année écoulée, par l'Organisation des Suisses de l'étranger, en évoquant les matières dans lesquelles des progrès notables sont en voie de réalisation. La loi fédérale sur l'assistance aux Suisses de l'étranger a franchi le stade de la procédure de consultations. Elle sera mise en discussion devant le Parlement durant la session de décembre et sera vraisemblablement traitée par les deux Chambres jusqu'au printemps 1973. Dans le domaine des devoirs militaires, nous savons qu'une prochaine clarification interviendra prochainement.

La 8^{me} révision de l'AVS/AI, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1973, entraînera des avantages substantiels pour les Suisses de l'étranger :

— l'année 1973 leur est ouverte pour une adhésion volontaire, aux formes

- jusqu'à leur 61^{me} année révolue, aux hommes jusqu'à leur 64^{me} année ;
- ultérieurement, la limite d'âge pour l'adhésion volontaire sera portée de 41 ans à 50 ans révolus pour les femmes et les hommes ;
- les rentes seront considérablement augmentées.

Malgré l'augmentation inévitable des cotisations, tous les Suisses de l'étranger feront bien de s'affilier à l'AVS/AI qui, à longue échéance, leur procure la meilleure sécurité sociale.

Dans le domaine de l'information, un grand pas a été franchi par l'émission d'une revue trimestrielle, gratuite, expédiée à tous les Suisses immatriculés dans la plupart des pays d'Europe occidentale ainsi que dans tous les pays francophones d'Afrique et d'Asie. Fruit de la collaboration du Département politique, de notre Secrétariat et des groupements suisses à l'étranger, elle est éditée actuellement en français, en allemand et en italien. L'introduction prochaine de l'anglais permettra d'étendre cette publication à nos compatriotes établis en Angleterre, en Amérique du Nord et dans les autres pays où l'on parle cette langue.

Après une allocution de bienvenue du Président central de la Nouvelle société helvétique, dont la Commission pour les Suisses de l'étranger est issue, allocution qui sut mettre en parallèle la nécessité de préserver une personnalité suisse, et de s'ouvrir aux efforts et participations communautaires à tous égards on en vint à la discussion du thème proprement dit.

Démonstration de tir de combat.

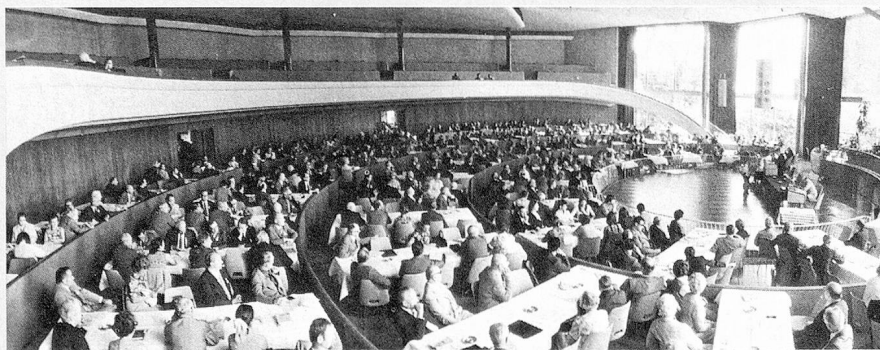


M. L. GUIBAN, Conseiller aux Etats, Président de la C.S.E. lors de son discours d'ouverture.





1^{re} séance de coordination des périodiques suisses à l'étranger.



Séance plénière du samedi 26 août 1972.

Actuellement, l'administration fédérale met au point un dernier volet de la loi d'exécution, consacré aux droits politiques des Suisses de l'étranger. Une commission spéciale a préparé un rapport et n'attendait que les enseignements de ce congrès pour le boucler. Le Conseil fédéral en sera saisi sans doute cette année encore.

Le projet prévoit que peut voter en Suisse, ou participer à une élection, tout citoyen qui aura fait connaître à sa commune d'origine – quinze jours à l'avance – son intention de participer à un scrutin lors d'un séjour en Suisse, fut-il très bref. Détail important : il pourra voter dans une commune de son choix. Le même droit est accordé aux doubles-nationaux.

Mais bientôt, au cours des discussions, de sérieuses divergences de vues apparaîtront parmi les Suisses de l'étranger eux-mêmes. Les délégués des Suisses de France, par exemple, réclament avec vigueur l'octroi des droits politiques, tandis que ceux d'Angleterre et d'Amérique prennent l'exact contre-pied. Le délégué des Suisses de l'Amérique du Nord souligne même les difficultés auxquelles se heurtent les doubles-nationaux. Voter en Suisse équivaut pour

l'un de ceux-ci à perdre sa nationalité américaine, or, aux Etats-Unis, un Suisse sur deux est double-national.

Quant au Ministre **Jaccard**, chef de la section des Suisses de l'étranger du Département politique fédéral, il a fait remarquer les aspects parfois contradictoires du problème de l'octroi de droits politiques aux Suisses de l'étranger. « Les avis de nos compatriotes de l'extérieur divergent et même se modifient ». M. **Jaccard** a rappelé qu'une commission d'experts, instituée par le Conseil fédéral pour étudier ce problème, n'avait pas encore remis ses conclusions. Il faut également tenir compte du phénomène de réciprocité. En effet, si nous permettons aux Suisses de l'étranger de voter, soit dans nos ambassades ou consulats, soit par correspondance, il faudra, à plus ou moins long terme, laisser les colonies étrangères de Suisse participer à la politique de leur pays respectif. Si des droits politiques sont accordés aux Suisses de l'extérieur, ceux-ci devront donc venir en Suisse pour voter. M. **Jaccard** a ajouté que le Conseil fédéral n'avait pas encore pris position sur le projet. Le gouvernement le soumettra vraisemblablement aux cantons. « Nous avons tout un programme devant nous »

a conclu le ministre, rappelant que ce projet devra de toutes façons être soumis aux Chambres et pourrait faire l'objet d'un référendum.

Ce 50^{me} Congrès des Suisses de l'étranger fut clôturé par le discours du président de la Confédération : M. **Nello Celio**. Après des discussions intéressantes, mais dont le résultat pouvait apparaître comme assez déprimant, M. **Celio** remit les choses en place. Pour lui, cette affaire du droit de vote n'est pas essentielle. La réduction des devoirs militaires des Suisses de l'étranger par exemple (allègement de la taxe militaire), la possibilité pour un jeune Suisse de venir faire son service au pays, tous frais de voyage payés, l'action de solidarité pour la vieillesse : voilà des succès que M. **Celio** se plut à souligner.

Mais il sut surtout dire aux Suisses de l'étranger combien on attachait de prix à leur rôle. Lorsque, naguère, le chômage sévissait en Suisse, ils ouvrirent des possibilités de travail. Sans cesse, par leurs actions, leurs relations, par les Chambres de commerce suisses, ils ont facilité les relations économiques de la Suisse. Ils ont aussi donné une image de marque d'un certain état d'esprit suisse, d'ouverture, de tolérance, de démocratie.

Le Délégué

Fête populaire nocturne à la Kramgasse.



M^{lle} WEITZEL, Chef du S.C.F. et M^e GUISSAN en discussion avec M. CELIO, président de la confédération helvétique.

